

## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCES

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que lors de sa séance extraordinaire du 7 août 2013 à 13 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2014 (partie 8), à savoir :

1. Ordonnance ORD2714-031 permettant la fermeture de certaines rues, (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8)).
2. Ordonnance ORD2714-032 permettant la vente d'articles promotionnels, la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées sur le domaine public (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8);
3. Ordonnance ORD2714-033 permettant l'autorisation de bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20);

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 12<sup>E</sup> JOUR D'AOÛT 2014**

**Monsieur Magella Rioux**  
**Secrétaire d'arrondissement**